



TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE DRUMMONDVILLE

Compte rendu de réunion
21 juin 2023

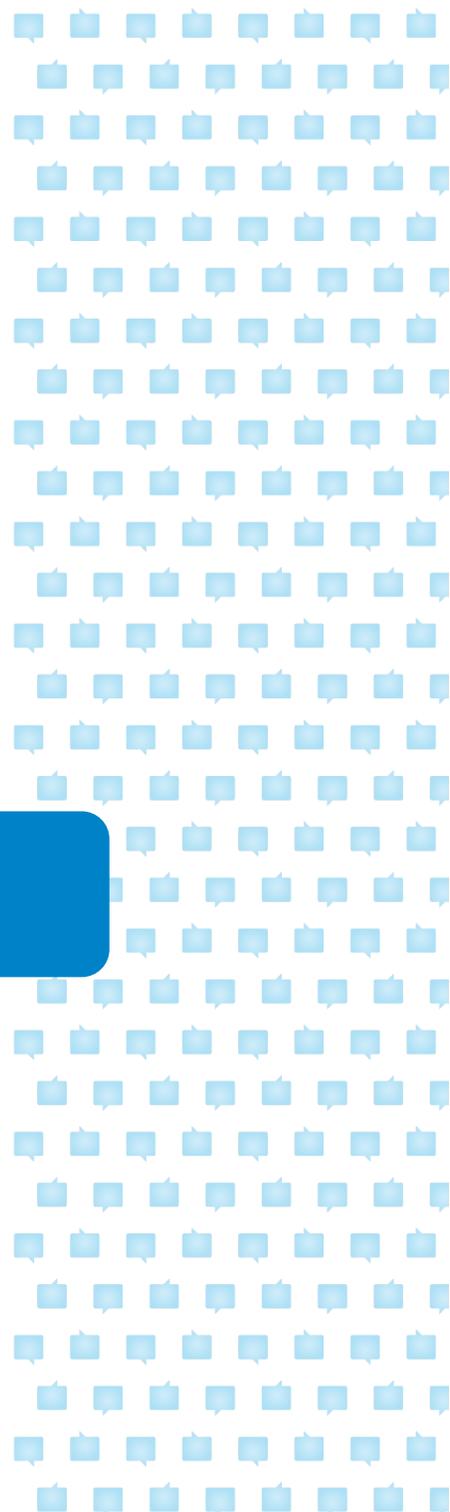


TABLE DES MATIÈRES

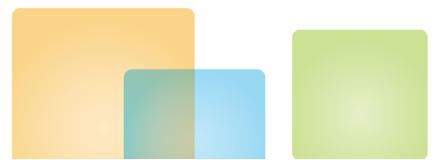
1.	<i>Accueil des membres</i>	1
2.	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	1
3.	<i>Validation du dernier compte rendu</i>	1
4.	<i>Présentation du CRE</i>	1
5.	<i>Actions de suivi</i>	4
5.1	Faire un suivi au comité sur la participation des membres.....	4
5.2	Revenir sur l'enjeu de la propreté des routes et des solutions à intégrer.....	5
5.3	Revenir sur les solutions temporaires d'atténuation des odeurs pour les cellules 5 à 8.....	5
5.4	Faire de la sensibilisation pour les camions qui quittent pour la rue Gagnon.....	7
5.5	Déplacement de l'entrée.....	7
5.6	Revenir sur les mesures prises pour éviter toute contamination.....	9
6.	<i>Suivi environnemental des eaux</i>	9
6.1	Eaux de surface (suivi environnemental du REIMR).....	9
6.2	Eaux de surface (suivi hebdomadaire réalisé au site).....	11
6.3	Eaux souterraines (nappe libre).....	12
6.4	Eaux souterraines (aquifère profond).....	12
6.5	Puits résidentiels – campagne automne 2022.....	14
7.	<i>Eaux de lixiviation</i>	14
8.	<i>Rapports d'activités</i>	16
8.1	Registre des plaintes.....	16
8.2	Registre des visites du ministère.....	16
9.	<i>Divers et prochaines réunions</i>	16



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



1. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Alex Craft de la firme Transfert Environnement et Société, et animateur de cette rencontre accueille les membres et passe la parole à M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations au Lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Nicéphore. Celui-ci souhaite la bienvenue aux membres pour cette deuxième rencontre du comité de vigilance en 2023.

M. Lamothe présente un nouveau membre au comité, M. Sylvain Jutras, qui est maire de Notre-Dame-du-bon-conseil (village). Il explique aussi que M. Roger Leblanc quitte le comité et le remercie pour sa contribution au cours des années. M. Tremblay quitte quant à lui ses fonctions à la Chambre des commerces. Une relance sera donc faite avec cette dernière pour remplacer M. Tremblay.

M. Craft présente Marie-Christine Poisson, représentante du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), qui est venue présenter le projet de la Sablière.

Avec les nouvelles personnes présentes, un tour de table est fait pour présenter les membres du comité.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Craft présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la dernière rencontre est validé par l'ensemble des membres.

4. PRÉSENTATION DU CRE

Mme Poisson, coordonnatrice et chargée de projet en conservation des milieux naturels pour le CRECQ, présente le projet de restauration de la sablière en un projet favorisant la biodiversité champêtre. Elle explique qu'elle habite près du domaine du Faisan et qu'elle travaille sur ce projet.

Le CRECQ ayant pour mission de protéger et améliorer l'environnement dans une optique de développement durable, l'objectif du projet est de restaurer un milieu ouvert sain et naturel rare en favorisant la biodiversité champêtre tout en permettant l'accès aux citoyens.

Pour la réalisation de ce projet, le CRECQ travaille en collaboration avec le GARAF, responsable de l'aménagement faunique sur le site, ainsi que WM.

Elle explique que ce projet s'insère dans un projet d'envergure : celui de la conservation des noyaux de biodiversité. Le LET de Saint-Nicéphore étant en plein cœur d'un tel noyau, elle explique qu'il est important de prendre des actions pour en permettre sa restauration.

Le projet vise notamment à protéger les corridors naturels pour que le passage de la faune soit facile et pour favoriser la propagation de celle-ci.

Les milieux ouverts incluent les friches herbacées, arbustives et les prairies avec une proportion d'arbres inférieure à 25%. Ces milieux sont de plus en plus rares sur le territoire centricois alors qu'ils sont importants notamment pour de nombreuses espèces tels les oiseaux champêtres (hirondelles rustiques et de rivages, goglus des prés, etc.), espèces fortement affectées par la disparition de ces milieux ouverts.

Parmi les espèces trouvées au site qui bénéficieront directement du projet, il y a : moqueur roux, tiran tritri, pluvier Kildir, hirondelle bicolore, hirondelle de rivage, tortue des bois et tortue serpentine.

Mme Poisson présente ensuite sur une carte le plan d'aménagement prévu ([lien vers la présentation](#)) :

Plusieurs actions ont déjà été entreprises :

- Ensemencement manuel des prés fleuris comme les fleurs et graminées.
- Aménagements fauniques pour les hirondelles.
- Plantation de bosquets de type arbustif et de vivaces pour les pollinisateurs.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le CRECQ intervient autant sur des propriétés privées que publiques ?</i>	Mme Poisson explique que la CRECQ a de nombreux partenaires, incluant plusieurs propriétaires privés. Leurs actions peuvent se faire aussi en collaboration avec les municipalités régionales de comtés (MRC) et les organismes de bassins versants (OBV).
<i>Combien de personnes travaillent sur le projet ?</i>	Mme Poisson précise que quatre personnes du CRECQ travaillent sur le projet en plus de l'équipe du GARAF et de WM.
<i>Est-ce que de l'humus a été mis sur le sable nu ?</i>	Mme Poisson explique que ce ne sont pas toutes les semences qui pouvaient être utilisées. Le choix des semences a été fait par des experts de Gloco qui ont choisi quatre mélanges adaptés pour le sable, ce qui n'a pas nécessité d'ajouter de terre.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que de la terre végétale est sur le site ?</i>	Mme Poisson répond que de la terre végétale a effectivement été mise de côté. Beaucoup de sables et de roseau s'y trouvent donc la décision a été prise de ne pas risquer la contamination de la sablière par le roseau commun (le roseau commun est une espèce exotique envahissante). Gloco ayant confirmé ne pas avoir besoin d'apports en terre, le résultat sera satisfaisant.
<i>Quelle est la superficie du terrain de la Sablière ciblée par ce projet ?</i>	Mme Poisson précise que c'est cinq hectares.
<i>Pourquoi l'ensemencement manuel a-t-il été privilégié ?</i>	Mme Poisson explique que les coûts ont beaucoup joué. Le coût de l'ensemencement mécanique, et à plus forte mesure l'ensemencement hydraulique est très dispendieux. Étant donné la superficie, l'ensemencement manuel était réaliste et moins coûteux.
<i>Quand sera fait l'ensemencement ?</i>	Mme Poisson précise que ce sera fait en octobre.
<i>Est-ce qu'il y a un risque de gel de faire l'ensemencement à cette période ?</i>	Mme Poisson répond que le mois d'octobre a été conseillé par les experts dans l'optique que la germination n'aura lieu qu'au printemps.
<i>Est-ce que des ruches seront installées dans les prés fleuris ?</i>	Mme Poisson répond qu'il a été décidé de privilégier les abeilles indigènes plutôt que les abeilles domestiques, car le risque de maladie est moindre.
<i>Est-ce qu'un inventaire des pollinisateurs a été fait ?</i>	Mme Poisson répond que non, mais qu'elle serait en faveur.
<i>Est-ce que du sable sera déjà mis dans les structures de bois installées pour favoriser la nidification des hirondelles de rivage ?</i>	Mme Poisson précise que oui, mais que les hirondelles devront creuser pour faire leur nid.
<i>Est-ce que les mini-granges permettent à plus d'un couple d'hirondelles d'y faire leur nid ?</i>	Mme Poisson répond que les mini-granges peuvent chacune accueillir plusieurs couples et que plusieurs tablettes sont emménagées pour permettre la nidification. M. Lamothe précise que les mini-granges font quatre pieds sur quatre pieds ce qui offre beaucoup d'espace.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la présence de chauves-souris a été étudiée ?</i>	Mme Poisson confirme que des chauves-souris se trouvent à la Sablière et qu'elles utilisent probablement les serres. Le GARAF a installé des dortoirs en dehors de la Sablière. Elle explique que les chauves-souris déménagent rarement lorsqu'elles sont installées, ce qui limiterait le succès d'essayer d'encourager leur relocalisation.
<i>Dans un contexte de propriété privée, comment l'accès public est-il favorisé ?</i>	Mme Poisson explique qu'il y aurait des accès par le Club du Faisan et la rue des Sables.
<i>Est-ce que c'est ouvert à tous ?</i>	Mme Poisson confirme que c'est le cas.
<i>Qui est le propriétaire du site de la Sablière ?</i>	M. Lamothe précise que c'est WM. Le sable appartient à R. Guilbeault Construction. Il précise que WM est en cours d'analyse des avenues pour favoriser l'accès au public. Une coordination est faite avec le Club du Faisan pour s'assurer que ce n'est pas une source de dérangement.
<i>Est-ce qu'une piste cyclable est située près de là ?</i>	M. Lamothe répond que la possibilité d'aménager une piste cyclable est considérée. L'objectif est que les gens puissent profiter de cette espace de biodiversité.
<i>Quels seront les avancements au 6 septembre 2023 ?</i>	Mme Poisson précise que l'ensemencement ne sera pas encore effectué donc ce sera beaucoup plus intéressant de le visiter en 2024. La première année ne sera pas représentative du résultat final, car les pousses finales ne seront visibles qu'après trois ans. En effet, certaines pousses sont transitoires et laisseront leur place à d'autres.

5. ACTIONS DE SUIVI

5.1 FAIRE UN SUIVI AU COMITÉ SUR LA PARTICIPATION DES MEMBRES

Ce point a été traité lors de l'accueil des membres avec l'annonce de deux départs et l'arrivée d'un nouveau membre. En tant que résidente du Club du Faisan, Mme Poisson a également reçu l'invitation de siéger au comité.

5.2 REVENIR SUR L'ENJEU DE LA PROPRETÉ DES ROUTES ET DES SOLUTIONS À INTÉGRER

M. Lamothe explique qu'en réponse à ce point de suivi, un premier grand nettoyage des routes a été fait au printemps par l'intermédiaire d'un sous-traitant. Cela s'ajoute au nettoyage quotidien déjà effectué. Un ramassage a aussi été fait à l'interne afin de s'assurer de ramasser chaque jour notamment certaines mousses entraînées par les camions qui se retrouvent en bord de route. Il explique qu'avec le déplacement de l'entrée prévue, les opérations seront éloignées des routes et, en conséquence, ces débris devraient rester davantage sur le site.

5.3 REVENIR SUR LES SOLUTIONS TEMPORAIRES D'ATTÉNUATION DES ODEURS POUR LES CELLULES 5 À 8

M. Lamothe met en contexte que, en raison de la réouverture des cellules 5 à 8, des travaux d'excavations ont été réalisés pour permettre le recouvrement final et la captation ce qui a été propice à la génération d'odeurs et entraîner plusieurs alertes odeurs en début d'année. Pour contrer cet enjeu, WM dispose, par l'intermédiaire d'un sous-traitant, d'un système de neutralisant d'odeur par vapeur sèche qui est équipé d'un compresseur, d'un ventilateur et d'une buse. Le système a été mis à l'essai pendant trois semaines et prouve être très efficace. Il sera utilisé tout l'été.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Depuis la dernière rencontre du comité, il y a eu quelques situations d'odeurs, mais d'ampleur moindre qu'à l'hiver. Cela marque une amélioration de la situation.</i>	
<i>Est-ce que ce nouveau système utilise le même produit de neutralisation que le précédent ?</i>	M. Lamothe confirme que c'est le cas, mais que la technique d'utilisation est différente. Il précise que le produit utilisé est le seul qui peut l'être en vertu du certificat d'autorisation (CA) et qu'il s'agit d'un neutralisant d'odeurs. C'est un produit utilisé sur plusieurs autres sites et qui a l'avantage d'être compatible avec les systèmes portatifs.
<i>Quand sera réalisée la dernière portion de travaux pour finaliser le recouvrement de ces cellules ?</i>	M. Lamothe répond qu'aucune date précise ne peut être donnée, mais que c'est une priorité.
<i>Est-ce que la membrane de recouvrement a été posée ?</i>	M. Lamothe précise que non.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les travaux de recouvrement seront terminés avant les vacances de la construction ?</i>	M. Lamothe répond que les travaux de recouvrement qui causent des odeurs seront exécutés avant les vacances.

Action de suivi :

- Revenir sur l'échéance des derniers travaux pour les cellules 5 à 8.

5.4 FAIRE DE LA SENSIBILISATION POUR LES CAMIONS QUI QUITTENT POUR LA RUE GAGNON

M. Lamothe présente le document explicatif des consignes et règles à respecter qui est donné à chaque chauffeur venant sur le site. Parmi les messages importants transmis :

- Obligation de conformités aux consignes et règles pour accéder au site
- Règles sur la vitesse et la sécurité comme la vigilance et la courtoisie à la sortie du site pour reprendre la rue Gagnon.
- Distances à respecter avec les installations ou entre chaque camion
- Règles en lien aux nuisances comme freins moteurs, fermeture des portes sans claquement, trajet à emprunter...

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les infractions aux consignes et règles sont documentées ?</i>	M. Lamothe confirme que les infractions sont suivies par le comité de santé et sécurité. Après trois infractions, le fautif ne peut plus venir sur le site.
<i>L'entrée n'ayant toujours pas été déplacée, la sortie des camions est un irritant majeur.</i>	M. Lamothe répond qu'étant donné la limite de vitesse à 90 km/h sur la rue Gagnon, le problème s'en trouve accentué. Dans ce contexte, il est bon de lever le pied d'avance.
<i>Pour quelqu'un qui ne connaît pas le lieu, l'entrée est très difficile à identifier.</i>	M. Lamothe précise que l'entrée est annoncée par des pancartes dans les deux directions. De plus, plusieurs camionneurs connaissent les lieux.
<i>La portée des mesures prises est souvent limitée. À la Ville de Drummondville, des dos d'âne avaient été utilisés pour forcer les camions à ralentir. Certains camionneurs faisaient exprès pour les endommager. Il a fallu les faire en asphaltes.</i>	

5.5 DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

M. Craft explique que dans le cadre de la consultation en 2019, une demande de déplacement de l'entrée a été faite.

M. Lamothe ajoute que, suivant l'autorisation ministérielle visant la prolongation des opérations sur le site pour dix ans, WM s'est engagé à déplacer l'entrée du site pour

répondre à l'enjeu de nuisances sonores pour le Club du Faisan. Il a été décidé que l'entrée sera déplacée de 400 mètres pour éviter notamment le refoulement des camions jusqu'à la route. Les démarches ont été entamées et la procédure pour les demandes ministérielles nécessite plusieurs étapes. L'objectif était que le déplacement de l'entrée soit complété cette année. Cependant, le processus rigoureux nécessite plus de temps pour accomplir toutes les étapes. Il explique que la prochaine étape est pour la Direction régionale du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) d'envoyer à WM une série de questions pour mieux détailler la demande.

Mme Caillaud ajoute que si la nouvelle procédure et la nouvelle réglementation mises en place par le ministère ont permis de considérablement réduire les délais et simplifier certains dépôts quotidiens, elles ont aussi complexifié les demandes spécifiques. En effet, en plus de l'étape d'analyse déjà existante, s'est ajoutée notamment une étape de recevabilité du dossier.

M. Lamothe ajoute que l'étape de recevabilité a été complétée. WM est maintenant en attente des questions du ministère. Le souhait est que tout soit prêt pour commencer les travaux l'année prochaine. En parallèle de cette attente, WM prépare les documents d'appels d'offres avec les firmes d'ingénierie et d'architecte afin d'aller de l'avant avec l'exécution des plans aussitôt l'autorisation reçue.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pour la demande de déplacement de l'entrée, n'avait-elle pas été mentionnée en 2012 lors des audiences du BAPE ?</i>	M. Craft confirme que c'est le cas, mais que c'est en 2019, avec la cellule 3B, que la demande a avancé.
<i>Donc, est-ce en 2019, suivant l'autorisation ministérielle, que le projet de déplacement a progressé ?</i>	M. Lamothe confirme que c'est effectivement dans le cadre de l'autorisation ministérielle de 2019 qui confirmait la poursuite des opérations pour dix ans. Il ajoute que le déplacement de l'entrée était prévu cette année, mais la procédure s'avère plus longue qu'anticipée.
<i>Combien de temps faut-il pour que l'entrée devienne opérationnelle une fois l'autorisation reçue ?</i>	M. Lamothe répond que c'est de cinq à six mois.
<i>Est-ce que l'hiver pourrait retarder cette échéance ?</i>	M. Lamothe confirme que oui et ajoute que la période de nidification pourrait aussi avoir un impact sur cette échéance. La fenêtre pour sa réalisation en six mois n'est pas si grande, mais ça demeure possible.

5.6 REVENIR SUR LES MESURES PRISES POUR ÉVITER TOUTE CONTAMINATION

Mme Caillaud explique qu'un projet pilote de valorisation du lixiviat faiblement contaminé en lien avec le projet de Ramo a été lancé à Sainte-Sophie il y a quatre ans. Ce projet ayant été validé par le ministère, il est désormais possible d'avoir une autorisation pour l'implanter sur la plantation de saules à Saint-Nicéphore. Comme à Ste-Sophie, les employés de Ramo prennent des échantillons de sols au site de Drummondville. Ils effectuent aussi des tournées autour des sites pour s'assurer que le lixiviat ne ruisselle pas en dehors des plantations. Plusieurs barrières existent avant qu'un tel ruissellement entraîne un risque de contamination de l'eau environnante. Pour l'instant, ce projet va très bien.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que Ramo a des comptes à rendre au ministère concernant ce projet ?</i>	Mme Caillaud précise que selon sa compréhension, c'est le cas. M. Lamothe précise que le ministère a donné l'autorisation pour irriguer les saules avec du lixiviat.

6. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

6.1 EAUX DE SURFACE (SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU REIMR)

Mme Caillaud explique que la présentation sur le suivi environnemental des eaux sera différente des autres années. Plutôt que de donner l'ensemble des informations, elle a préparé des petites fiches qui servent de résumés de toutes les diapositives. Les informations qu'elle va donner oralement sont celles d'intérêts, comme le dépassements des normes. Cette nouvelle façon de présenter l'information sera plus efficace et évitera beaucoup de répétitions.

Elle rappelle que trois campagnes d'échantillonnage sont faites chaque année, comme exigé par la réglementation, et qu'aucun échantillonnage ne peut être complété à l'hiver. Les règles à suivre pour l'échantillonnage sont déterminées par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). L'analyse en laboratoire est effectuée par la firme Bureau Veritas. Des rapports trimestriels, réalisés par WSP (anciennement Golder), sont transmis à WM et au ministère périodiquement, puis consignés dans un rapport annuel. En raison de la période de transition du CA, des puits ont été ajoutés.

Il y a encore huit points d'échantillonnage pour les eaux de surface avec une station de pompage. Parmi les changements, le ministère a donné l'autorisation de déplacer le puits

ES-8A, qui devient le puits ES-15, car il n'y avait jamais d'eau dedans. Historiquement, le point ES-8-A remplaçait le point ES-7.

Le total de puits d'eau souterraine est maintenant de 17 pour l'eau de la nappe libre et l'aquifère profond. Les puits sont aux mêmes endroits et les changements sont principalement des remplacements. Les puits existant à la sablière seront conservés.

Les critères importants pour l'interprétation des résultats sont :

- Normes du REIMR
- Valeur en amont
- Présence naturelle
- Historique et fluctuation.
 - Les données historiques permettent d'établir des tendances statistiques qui aident à identifier les données aberrantes qui peuvent être le résultat notamment d'erreurs de laboratoire.

Mme Caillaud explique que l'échantillonnage n'a révélé aucune problématique. Elle précise que l'eau sort du site pour être dirigée au sud, vers le ruisseau Paul-Boisvert et au nord, vers le ruisseau Oswald-Martel. Les données des eaux de surface suivent les tendances assez historiques.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que désormais seuls les faits saillants seront donnés en comité et que les autres informations seront données sous forme de fiches par courriel ?</i>	Mme Caillaud confirme que c'est le cas.
<i>Est-ce que les informations transmises au ministère sont les mêmes que celles transmises au comité ?</i>	Mme Caillaud confirme que ce sont les mêmes.
<i>Étant donné qu'un nouveau puits pour la nappe libre a été ajouté dans la nouvelle phase, pourquoi n'a-t-il pas été nécessaire d'en ajouter un pour la nappe profonde ?</i>	Mme Caillaud explique que le nombre de puits nécessaires pour la nappe libre et la nappe profonde est lié à la superficie. Selon l'échelle, la nouvelle phase n'a pas nécessité l'ajout d'un puits dans la nappe profonde.
<i>Étant donné le déplacement des cellules, est-ce qu'à terme, des puits devront être ajoutés ?</i>	Mme Caillaud explique que des puits sont déjà existants et que des puits sont ajoutés. Elle précise que ce sont des puits de suivi.
<i>Pouvez-vous me rappeler quelles zones seront « capées » cette année ?</i>	Mme Caillaud explique que ce sont les cellules 5 à 8 de la phase 2 ainsi que la phase 3A, ce qui implique une superficie de recouvrement plus importante.

6.2 EAUX DE SURFACE (SUIVI HEBDOMADAIRE RÉALISÉ AU SITE)

Mme Caillaud explique que les exigences de suivis pour les eaux de surface sont les mêmes à la suite de l'ajout de la phase 3B-1, avec l'exception du déplacement du puits ES-15. Un changement est qu'avec la phase 3B-1, le seuil maximal instantané pour les matières en suspension (MES) est maintenant de 50 mg/L au lieu de 90 mg/L. La moyenne mensuelle est de 35 mg/L. Les échantillons sont pris chaque semaine.

Mme Caillaud rappelle qu'une demande avait été faite par le comité de comparer les résultats des cinq dernières années. Cette comparaison permet de constater que les résultats sont semblables entre les années et respectent les normes hormis pour un puits. En effet, quelques dépassements des normes se sont produits pour les MES au puits ES-5, avec un rétablissement dans la semaine suivant les résultats. C'est un point problématique assujéti à beaucoup de contraintes et dont WM a dû se réajuster en début d'année. Depuis 2023, les résultats sont à la normale. Elle précise que de grosses périodes de pluies peuvent contribuer au dépassement.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la réduction de la norme de MES à 50 mg est spécifique au site de Saint-Nicéphore ?</i>	Mme Caillaud précise que la réglementation n'a pas changé, mais que tant le site à Saint-Nicéphore et Sainte-Sophie ont vu la norme baisser.
<i>Pourquoi est-ce que le puits ES-5 est problématique ?</i>	Mme Caillaud explique que ce puits récupère toutes les eaux de la station de pompage. Elle peut faire un suivi à ce sujet, mais la forte demande d'eau dans cet endroit y est sûrement en cause. Pour bien gérer l'eau, un projet est monté avec le GARAF qui permettrait d'établir un suivi spécifique sur tout le fossé et déterminer quels sont les aménagements à mettre en place.
<i>Ce serait bien d'avoir un suivi.</i>	Mme Caillaud confirme qu'un suivi sera fait.
<i>Est-ce que les travaux pour la zone 3B peuvent entraîner le problème au puits ES-5 ?</i>	Mme Caillaud confirme que sera analysée comment l'eau en amont de ES-5 peut engendrer des problématiques. L'eau en provenance des Serres Demers sera aussi analysée.

Action de suivi :

- Revenir au Comité sur les enjeux associés au puits ES-5 et les pistes d'amélioration analysée par le GARAF.

6.3 EAUX SOUTERRAINES (NAPPE LIBRE)

L'écoulement des eaux souterraines vont du nord au sud. Selon la carte dans la présentation, tous les points qui se terminent par « -21 » sont des ajouts. Avec les modifications apportées sur le site, des puits ont été enlevés et d'autres ajoutés.

Historiquement, le fer et l'azote ammoniacal sont présents naturellement en concentration plus élevée de sorte que les concentrations naturelles peuvent dépasser les normes du REIMR, ce qui explique pourquoi les points d'échantillonnage sur le site peuvent dépasser ces normes. Les données révèlent que la concentration d'azote ammoniacal est élevée, mais demeure en deçà des seuils. Il y a eu un léger dépassement du nickel. Il s'agit d'une problématique soulevée l'année passée et dont les recherches de bruits de fonds permettent de montrer que le site n'est pas en cause.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le ministère demande une intervention lors d'un dépassement ?</i>	Mme Caillaud précise que le ministère n'a pas donné de consignes particulières en lien avec le dépassement, mais qu'une réponse lui est toujours transmise.

6.4 EAUX SOUTERRAINES (AQUIFÈRE PROFOND)

Mme Caillaud explique que le nombre de puits pour les eaux souterraines est en diminution et qu'aucun nouveau puits n'a été installé. Elle ajoute que pour pouvoir faire la construction, il y a eu un affaissement de la nappe.

Dans le contexte de présence naturelle, elle précise que les concentrations de fer et d'azote ammoniacal peuvent excéder les normes. Ces concentrations se situent généralement entre 0.02 et 0.011 mg/L, mais qu'elles sont globalement stables cette année. Toutefois, un avis de non-conformité a été reçu hier pour une concentration de 0.078 mg/L. La firme de consultant qui a analysé les résultats de l'échantillonnage a précisé qu'il n'y a aucune tendance à la hausse ou à la baisse.

Au point d'échantillon PO-08-T4, elle précise qu'il y a un problème de coliformes fécaux qui est connu pour ce secteur. En effet, non seulement c'est un secteur prisé par les chevreuils, mais il est aussi caractérisé par une nappe très proche de la surface ce qui facilite la contamination de la nappe par les excréments d'animaux contaminent la nappe.

M. Lamothe explique que l'avis de non-conformité reçu ne concerne pas seulement le dépassement en coliformes fécaux, mais aussi un dépassement de tonnage. En effet, dans le contexte de la réouverture de cellules obligeant les opérations sur deux fronts de déchets à la fois, une erreur de calcul s'est produite. En conséquence, le tonnage accepté au site dépassait de 10 600 tonnes la limite autorisée de 335 000 tonnes. Le ministère a été informé aussitôt que le dépassement a été constaté et une rencontre a eu lieu pour en discuter.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce qui peut expliquer le sens que les eaux souterraines empruntent sur le site ?</i>	Mme Caillaud précise que pour la zone en question, la station de pompage de la nappe phréatique pompe l'eau dans cette direction.
<i>Est-ce que les flèches sur la carte indiquent que les eaux souterraines situées en aval sortent du site ?</i>	Mme Caillaud confirme que c'est le cas.
<i>Quelles sont les actions à prendre pour cet avis de non-conformité ?</i>	Mme Caillaud explique que WM travaille en collaboration avec ses consultants pour répondre à la lettre, notamment pour prouver qu'il n'y a pas eu de contamination. Les résultats actuels prouvent que la tendance est stable. Le ministère déterminera si cette réponse est suffisante ou si de plus amples démonstrations doivent être faites.
<i>Est-ce donc dire que l'argumentation présentée au ministère sera qu'il n'y a pas eu de déversement et que les tendances ont été observées depuis longtemps ?</i>	Mme Caillaud confirme que c'est le cas.
<i>Est-il possible de faire un suivi au comité relativement à cet avis ?</i>	Mme Caillaud confirme qu'un suivi sera fait.
<i>Est-ce que le dépassement des déchets est un dépassement de tonnage ou de volume ?</i>	M. Lamothe explique que c'est un dépassement de tonnage. Le volume entré au site est de 450 000 mètres cubes. Alors qu'il y avait encore du volume disponible, le tonnage avait été atteint. Selon les discussions avec le ministère, la conséquence est que le tonnage excédentaire de l'année passée sera déduit du total de cette année.
<i>Est-ce que le ministère envoie un seul avis de non-conformité pour tout ?</i>	Mme Caillaud répond que oui, l'avis contient à la fois le dépassement en coliformes fécaux et le dépassement de tonnage.
<i>Est-ce qu'une réponse doit être formulée au ministère ?</i>	Mme Caillaud répond que c'est dans la pratique de WM de toujours répondre à ces avis. M. Lamothe ajoute que dans la procédure, le ministère envoie la lettre et demande des mesures correctives sinon une amende peut être donnée. Pour le tonnage, la mesure corrective est celle expliquée précédemment. Pour les coliformes fécaux, une réponse est en cours de formulation et des mesures seront prises.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le sens des eaux près du point PO-08-T4 suit l'écoulement des eaux de l'un des étangs d'épuration, ce qui pourrait suggérer de la percolation ?</i>	Mme Caillaud précise que tous les bassins sont testés annuellement pour s'assurer de leur étanchéité. C'est un endroit très prisé par les chevreuils et des documents de techniciens prouvent leur passage.
<i>Quel délai est donné pour répondre à un avis de non-conformité ?</i>	Mme Caillaud explique que le délai est prescrit dans la lettre. M. Lamothe ajoute que le comité sera informé du délai prescrit dans l'avis en question. Mme Caillaud précise que les avis de non-conformité sont toujours traités avec diligence.

Action de suivi :

- Faire un suivi sur les dépassements de la norme et l'avis de non-conformité pour l'aquifère profond.

6.5 PUIES RÉSIDENTIELS – CAMPAGNE AUTOMNE 2022

M. Lamothe explique que depuis 2009, WM offre le service d'échantillonnage des puits privés au voisinage aux deux ans. Cette année, sept voisins se sont prémunis de cette offre. En 2022, six personnes avaient répondu à l'offre soit un en amont et cinq en aval. Aucune problématique n'a été décelée.

7. EAUX DE LIXIVIATION

Mme Caillaud explique qu'aucune norme ne s'applique à l'eau de lixiviation puisqu'elle n'est pas rejetée directement à l'environnement. L'obligation de tester est uniquement à des fins informationnelles. L'eau est prétraitée à l'usine du réacteur biologique séquentiel (RBS) avant d'être envoyée à l'usine de traitement de Drummondville. L'eau de lixiviation est analysée une fois par mois pour le ministère. Pour les résultats, les concentrations d'azote ammoniacal sont faibles et bien en deçà des normes de la Ville. Pour tous les autres paramètres, il n'y a aucune problématique.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le lixiviat est analysé à l'usine de traitement de Drummondville ?</i>	Mme Caillaud explique que toutes les stations de pompage sont analysées une fois par an avant le traitement. Aussi, une fois par mois le lixiviat brut est analysé afin de connaître leur constitution pour les opérations, le tout sur le site de WM.

8. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

8.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe précise qu'aucune plainte n'a été formulée depuis la dernière rencontre.

8.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Lamothe mentionne que le ministère a fait une visite de site le 28 avril et que le but était de visualiser le mur sol-bentonite construit avant la mise en service de la nouvelle cellule. La visite a porté notamment sur la tranchée de biogaz H1-H2 et le nouveau piézomètre autour de 3B-1, soit les puits qui ont été déplacés ou ajoutés.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le ministère voulait valider l'adéquation entre le plan et ce qui a été fait sur le terrain ?</i>	M. Lamothe confirme que c'est le cas et que tout était en adéquation.
<i>Qu'est-ce qu'un piézomètre ?</i>	M. Lamothe explique que c'est un terme scientifique pour un puits de suivi. Mme Caillaud ajoute qu'il indique le niveau d'eau dans un puits.

9. DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

M. Lamothe remercie les membres pour leur participation et rappelle que la prochaine rencontre aura lieu le 6 septembre à 19 h. M. Craft mentionne qu'elle sera précédée d'une visite à 18h.

M. Lamothe ajoute que, à la suite de la demande publique et la construction des nouvelles cellules, WM a pris la décision d'offrir une porte ouverte qui aura lieu en septembre. La date exacte reste à déterminer. La date choisie sera probablement un samedi. Lorsqu'elle sera choisie, une annonce et des affichages seront faits pour en informer les gens. Le déroulement de la visite sera semblable à la visite de site du comité soit en autobus avec l'équipe de WM.

M. Lamothe conclut en rappelant de prendre connaissance de toutes les informations qui seront contenues dans les annexes et souhaite un bon été à tous.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 56.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Lors de la dernière porte ouverte, il avait été difficile d'obtenir un suivi du déroulement. Je propose que l'opinion des personnes qui feront la visite soit demandée après la visite.</i>	M. Lamothe note la proposition. M. Craft ajoute que la porte ouverte serait également une excellente opportunité pour parler des activités et sonder l'intérêt des personnes à siéger au comité.

Action de suivi :

- Préparer la porte ouverte de septembre 2023

Nicolas Lavoie
Responsable du compte rendu